

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 37/018/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 128/03 (AMR 37/006/2003 du 8 mai 2003) et sa mise à jour (AMR 37/016/2003 du 1^{er} octobre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / HARCÈLEMENT / TORTURE

HONDURAS

Marcelino Martínez Espinal (h), avocat et défenseur des droits humains
Marcelino Miranda (h), défenseur des droits humains
Leonardo Miranda (h), son frère, défenseur des droits humains

Londres, le 21 octobre 2003

Marcelino Martínez Espinal, avocat, a été une nouvelle fois la cible de menaces et d'actes de harcèlement, selon toute apparence parce qu'il défend Marcelino Miranda et son frère Leonardo, deux responsables indigènes du *Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas* (COPINH, Conseil civique d'organisations populaires et indigènes).

Le 16 octobre 2003, Marcelino Martínez Espinal était au volant de sa voiture sur la route qui relie les villes de Santa Rosa de Copán et Gracias, situées respectivement dans les départements de Copán et de Lempira. Il était environ 14 h 45 lorsqu'il s'est rendu compte qu'il suivait une camionnette Toyota de couleur beige dans laquelle se trouvaient quatre personnes. À l'approche d'un pont, la camionnette a ralenti et Marcelino Martínez Espinal s'est déporté pour la dépasser. Elle a alors accéléré et s'est portée au niveau de la voiture de l'avocat. Les deux personnes assises à l'avant de la camionnette ont ouvert leurs vitres et crié : « *Approche-toi, fils de pute !* ». Comme Marcelino Martínez Espinal s'écartait afin d'éviter une collision, ces deux individus ont hurlé : « *Tu as peur, espèce de salaud !* ».

Après avoir dépassé le véhicule, Marcelino Martínez Espinal s'est arrêté afin de le laisser passer, mais la camionnette a fait de même. Pendant les dix minutes qui ont suivi, l'avocat a essayé, en vain, d'échapper à la camionnette. Chaque fois qu'il roulait derrière, elle ralentissait, et lorsqu'il se trouvait devant, elle se portait à son niveau comme pour le pousser sur le bas-côté. Les personnes qui se trouvaient à bord de la camionnette ont proféré d'autres injures, puis ont fini par s'arrêter près d'une station-service à Las Flores, dans le département de Lempira. La poursuite a cessé là.

Amnesty International craint que ces faits ne soient liés à de précédents actes d'intimidation perpétrés contre Marcelino Martínez Espinal, qui est l'avocat de Marcelino et Leonardo Miranda depuis février 2003. Il aurait été suivi à trois reprises, sinon plus, entre février et septembre 2003. Le 22 juillet, lors d'une audience tenue dans le cadre de l'affaire Miranda, deux individus non identifiés auraient posé des questions sur Marcelino Martínez Espinal et auraient fait des commentaires désobligeants à son égard. L'avocat éprouve de telles craintes pour sa propre sécurité qu'il ne se sent plus capable de rendre visite aux frères Miranda, incarcérés à la prison de Gracias, dans le département de Lempira. Il a porté plainte pour les actes d'intimidation dont il a été la cible le 16 octobre auprès de la *Dirección General de Investigación Criminal* (DGIC, Service général des enquêtes judiciaires) de Gracias (département de Lempira). Amnesty International croit savoir que, pour faire suite à cette plainte, le DGIC a fait des recherches pour savoir à qui appartenait le véhicule.

Amnesty International ne dispose pas d'informations supplémentaires sur les poursuites en cours contre Marcelino et Leonardo Miranda, arrêtés le 8 janvier 2003 par des policiers armés. Les deux frères auraient été torturés par des membres de la police lors de leur interpellation et pendant leur incarcération dans la prison de Gracias. Ils sont inculpés de voies de fait et d'assassinat. Amnesty International craint toujours pour leur sécurité. La *Fiscalía Especial de Etnias* (Bureau du procureur spécial chargé des affaires ethniques) a intenté une action en justice contre plusieurs policiers pour torture et abus de pouvoir lors de l'arrestation de Marcelino et Leonardo Miranda.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre inquiétude persistante quant à la sécurité de Marcelino Martínez Espinal qui, selon toute apparence, a été la cible le 16 octobre d'un acte d'intimidation qui fait suite à plusieurs autres actes de harcèlement ;

– demandez aux autorités quelles mesures sont prises afin de garantir la sécurité de Marcelino Martínez Espinal ;

– efforcez-vous d'obtenir des autorités honduriennes l'assurance que toutes les mesures nécessaires seront prises en vue d'assurer la protection de Marcelino Martínez Espinal et demandez-leur de veiller à ce que cet avocat et défenseur des droits humains puisse exercer ses activités légitimes sans être menacé ni harcelé ;

– appelez les autorités à ouvrir sans délai une enquête approfondie sur tous les actes d'intimidation dont Marcelino Martínez Espinal a été la cible, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés ;

– dites-vous préoccupé par les allégations d'actes de torture et d'intimidation sur la personne de Marcelino et Leonardo Miranda, et demandez qu'une enquête efficace soit ouverte sur ces allégations, que les résultats en soient rendus publics, et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice.

APPELS À :

Ministre de la Sécurité :

Dr. Oscar Alvarez
Ministro de Seguridad Pública
Ministerio de Seguridad Pública
Edificio Poujol, 4o piso, Col. Palmira (Blvd. Morazán)
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Ministro de Seguridad, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 220 4352

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Lic. Ramón Hernández Alcerro
Ministro de Gobernación y Justicia
Ministerio de Gobernación y Justicia
Palacio de los Ministerios, 21 Piso
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Ministro de Gobernación y Justicia, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 232 1894

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Roy Edmundo Medina
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
Colonia Loma del Guijaro
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Fiscal General, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5667

Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Procureure spéciale chargée des affaires ethniques :

Licda Jany del Cid
Fiscal Especial de Etnias
Edificio Castillo Poujol, 4a Avda,
Colonia Palmira, Boulevard Morazán
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5620 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor* » pour obtenir la ligne de fax.)

Commissaire national pour la protection des droits humains :

Ramón Custodio López
Comisionado Nacional de Protección de los Derechos Humanos
Avda. La Paz No. 2444
Contiguo a Galerías La Paz
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 235 3532 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor* » pour obtenir la ligne de fax.)

Conseil civique d'organisations populaires et indigènes :

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas (COPINH)
Barrio Lempira
Intibucá, Honduras

Fax : +504 783 0817 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor* » pour obtenir la ligne de fax.)

Courriels : copinh@hondutel.hn

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*